

NATURE ET ENVIRONNEMENT. — PROTECTION DE LA NATURE : 19. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 13.

OUTRE-MER. — DROIT APPLICABLE DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER : 40.

PENSIONS. — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 26.

POLICE ADMINISTRATIVE. — POLICE GÉNÉRALE : 23.

PROCÉDURE. — INTRODUCTION DE L'INSTANCE : 9, 10. DIVERSES SORTES DE RECOURS : 13. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 17, 45, 59. JUGEMENTS : 22, 54. POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 13, 31, 40. VOIES DE RECOURS : 13, 60, 62.

RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION. — CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL : 10.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRIR UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 52. RÉPARATION : 52, 63.

SANTÉ PUBLIQUE. — PROTECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : 53. PHARMACIE : 1, 5.

TRAVAIL ET EMPLOI. — INSTITUTIONS DU TRAVAIL : 2.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — PROCÉDURES D'INTERVENTION FONCIÈRE : 24, 61. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 24.

VOIRIE. — RÉGIME JURIDIQUE DE LA VOIRIE : 34.

Ce fascicule a été établi par Messieurs M. GUYOMAR, P. COLLIN, J. MAÏA et L. OLLÉON, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, P.-Y. MARTINIE, attaché au Centre de documentation, et Madame C. RAMALAHANOHARANA.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2003

France et D.O.M.	150 €
Etranger.	166 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ-, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

- ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS -**
COMPÉTENCE : 30. - FORME ET PROCÉDURE : 1, 2. - VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 2.
- AFFICHAGE ET PUBLICITÉ. — AFFICHAGE : 30.**
- AGRICULTURE, CHASSE ET PÊCHE. — CHASSE : 18, 52.**
- AIDE SOCIALE. — DIFFÉRENTES FORMES D'AIDE SOCIALE : 9. CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE : 9.**
- COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — PORTÉE DES RÈGLES DE DROIT COMMUNAUTAIRE : 18.**
APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE PAR LE JUGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS : 19. RÈGLES
APPLICABLES : 19.
- CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 14. IMPOSITIONS LOCALES AINSI QUE TAXES**
ASSIMILÉES ET REDEVANCES : 47, 49. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 14, 16, 51. TAXES
SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET ASSIMILÉES : 7.
- DOMAINE. — DOMAINE PUBLIC : 34.**
- DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. — DROIT DE PROPRIÉTÉ : 34. CONVENTION EUROPÉENNE DES**
DROITS DE L'HOMME : 26, 40.
- EAUX. — RÉGIME JURIDIQUE DES EAUX : 34.**
- ÉLECTIONS. — ÉLECTIONS MUNICIPALES : 10, 12, 28, 36. ÉLECTIONS DIVERSES : 28. RÈGLES DE**
PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 12, 22, 40.
- ÉTRANGERS. — RECONDUITE À LA FRONTIÈRE : 54. EXTRADITION : 31.**
- FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS. — STATUTS, DROITS, OBLIGATIONS ET GARANTIES :**
2, 32, 37. CESSATION DE FONCTIONS : 56.
- JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. — MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA**
JUSTICE : 39.
- MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — EXÉCUTION FINANCIÈRE DU CONTRAT : 57.**

